

TERRITOIRE DE LA COTE D'IVOIRE

---

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

DE

L'ENQUÊTE AGRICOLE DE BOUAKÉ

---

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire  
N° : 22 747 ex 1  
Cpte : B

JUILLET 1954 — JANVIER 1955

TERRITOIRE de la COTE D'IVOIRE

---

RESULTATS PRELIMINAIRES

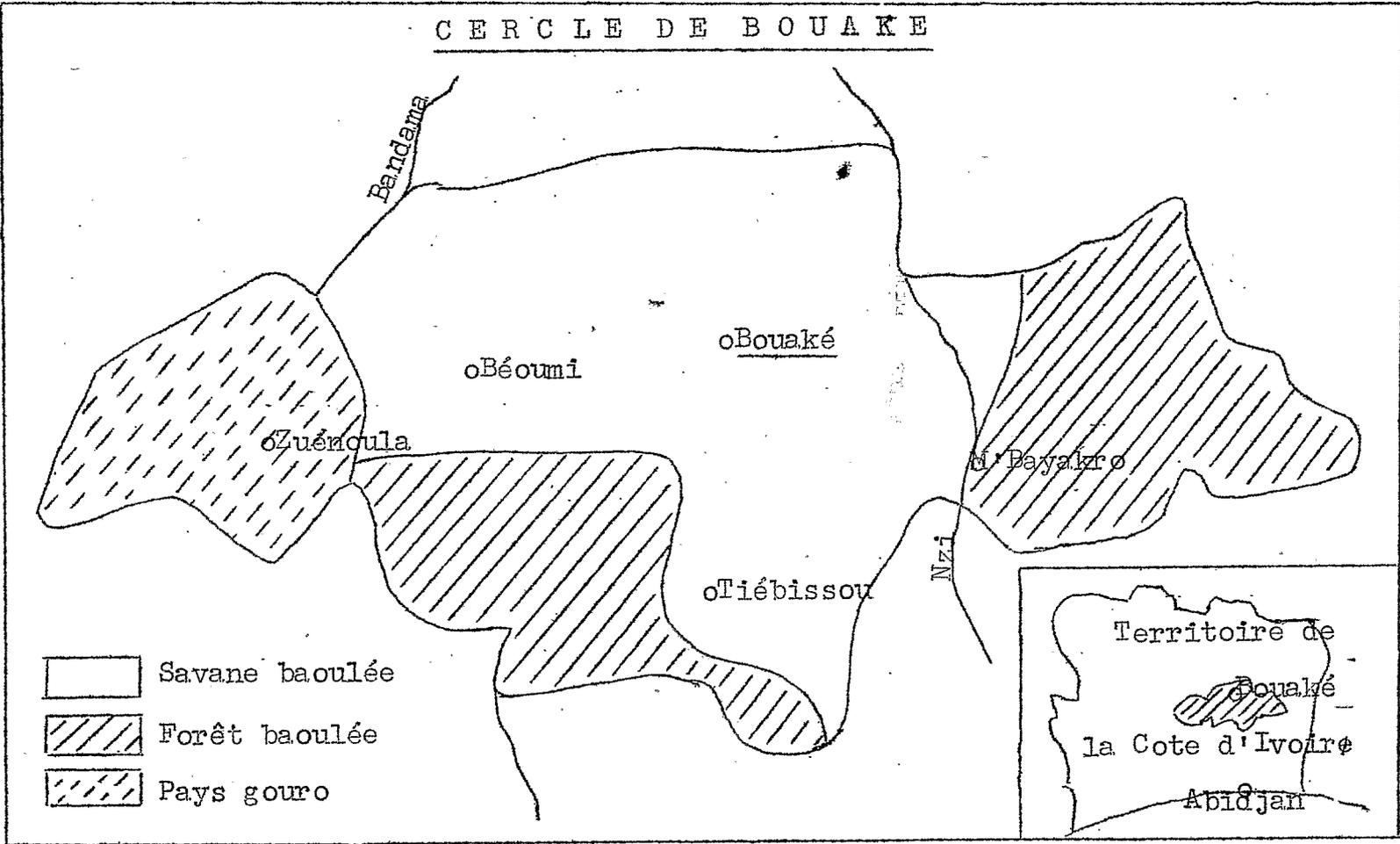
DE

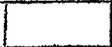
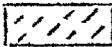
L'ENQUETE AGRICOLE DE BOUAKE

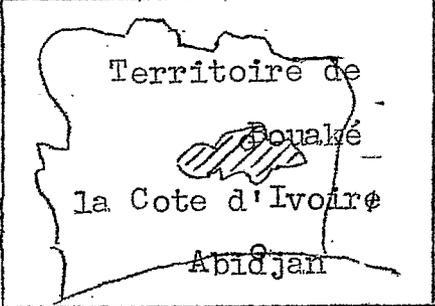
(Juillet 1954 - Janvier 1955)

Communication ~~sur~~ ~~faite~~ à l'Assemblée Territoriale  
de la Côte d'Ivoire par J. ROYER, Expert de l'Organisation  
des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.(O.A.A.)

CERCLE DE BOUAKÉ



-  Savane baoulée
-  Forêt baoulée
-  Pays gouro



## Avant-propos

L'enquête agricole de BOUAKE s'est déroulée de juillet 1954 à janvier 1955, à la demande du Gouverneur de la Côte d'Ivoire, sous les auspices du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique Outre-Mer.

En raison du caractère pilote de cette enquête, il a été fait appel à un spécialiste de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O.A.A.) pour former le personnel et mettre au point les méthodes. De nombreux Services ont participé à l'organisation de l'enquête, parmi lesquels il faut citer les Services de Statistiques du Ministère de la France d'Outre-Mer, de la Fédération et du Territoire et le Service Agricole du Territoire. Enfin, les Autorités du Cercle de BOUAKE ont favorisé d'une manière constante le déroulement des opérations.

Le présent exposé reproduit les résultats préliminaires de cette entreprise collective, fruit de la collaboration de chercheurs de disciplines diverses et complémentaires :

J. ROYER, expert de l'O.A.A.  
J.L. BOUTILLIER, économiste *collab*  
J. CAUSSE, Administrateur de l'I.N.S.E.E.  
P. MAILLAND, Ingénieur Agricole  
H. LE POLOTEC, Attaché de l'I.N.S.E.E.

Cet exposé s'adresse à l'Assemblée Territoriale de Côte d'Ivoire, qui a voté les crédits de fonctionnement de l'enquête et a tenu à être informée rapidement des résultats d'ensemble. Un rapport final plus complet sera diffusé ultérieurement par le Gouverneur du Territoire.

BOUAKE, le 15 mars 1955

## INTRODUCTION

L'enquête agricole de BOUAKÉ s'est déroulée du 15 Juillet 1954 au 15 Janvier 1955. Son objet était de dresser un inventaire vivrier dans une région qui s'étend sur 21.200 km<sup>2</sup> autour du grand centre de Bouaké, et nourrit plus de 400.000 habitants, dont les 3/4 sont des Baoulés, 1/8 des Gourous, et 1/8 des populations urbaines en majorité soudanaises.

Cet exposé ne s'étendra pas sur les méthodes d'enquête utilisées qui feront l'objet d'un rapport technique à l'usage des Services agricoles et des Services de Statistiques des Territoires de la Fédération; ces méthodes intéressent spécialement l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (O.A.A.) qui en fera une large diffusion en Afrique. Cependant, il faut dire quelques mots sur le déroulement de l'enquête de façon à comprendre la portée des résultats.

Après un stage de formation d'un mois, une soixantaine d'enquêteurs africains ont été lancés dans la brousse à la poursuite de cinq objectifs successifs :

- du 15 Août au 31 octobre environ, les enquêteurs ont procédé à des mesures de superficies cultivées dans un échantillon de 210 villages choisis parmi les 1.200 villages du Cercle (soit 17,5 % )
- du 15 septembre au 30 octobre environ, l'enquête superficie a été interrompue, de manière à permettre aux enquêteurs d'étudier le rendement de l'igname précoce.
- du 1<sup>er</sup> au 30 novembre, les villages de l'échantillon ont été visités pour la 3<sup>ème</sup> fois, pour y faire cette fois des observations sur la récolte du riz.
- Puis, pendant tout le mois de décembre, les enquêteurs sont repartis étudier le rendement de l'igname tardive et faire un certain nombre d'observations sur l'itinérance des cultures.
- Enfin, quelques équipes ont effectué des pesées au début de janvier sur la deuxième récolte de certaines variétés d'ignames dont chaque butte fait l'objet de deux récoltes successives à trois mois d'intervalle.

Ainsi l'enquête s'est présentée comme une circulation incessante d'enquêteurs sur les pistes de la savane et de la forêt cinq mois durant. Comment ont été choisis les villages de l'échantillon ? Comment ont été évalués superficies et rendements ?

Le fascicule diffusé à la suite du stage de formation indiquait que deux principes directeurs seraient suivis :

- échantillonnage au hasard.

- mesures sur le terrain, et non évaluation à vue ou sur déclaration.

A - L'échantillonnage au hasard a conquis maintenant droit de cité dans toutes les études statistiques sérieuses. Au lieu de choisir les villages de l'échantillon qui paraissent être "représentatifs" d'une région, on opère le tirage comme une loterie, en donnant à chaque village la même chance, ou du moins une chance connue à l'avance d'être tiré. Ce faisant, on essaye d'obtenir un échantillon où se retrouvent en même proportion que sur le terrain les gros et les petits villages, les bonnes et les mauvaises terres, etc... L'intérêt capital du tirage au hasard est qu'on peut calculer, par application du calcul des probabilités, dans quelle mesure on a bien retrouvé dans l'échantillon les caractéristiques de la population. C'est ainsi qu'on a établi que le rendement moyen de l'igname, dans le Cercle de BOUAKE, est de 12 tonnes à l'hectare, avec une marge d'erreur très probablement inférieure à 500 kgs; plus précisément, on peut dire que le vrai rendement moyen du Cercle a 95 chances sur 100 de se trouver dans l'intervalle 11,5 t. / 12,5 tonnes.

B - Le deuxième principe est de mesurer ce qu'on observe, et non de l'évaluer plus ou moins arbitrairement. C'est ainsi que plus de 2.700 champs ont été mesurés dans l'enquête superficielle, que 240 parcelles de riz ont été récoltées et pesées ainsi que plus de 900 parcelles d'ignames. De plus, sur toutes les parcelles où l'on trouvait plusieurs cultures associées, on a compté le nombre de plants à l'hectare de chaque culture (densité à l'hectare).

Il faut rendre hommage ici aux artisans de l'enquête, les enquêteurs qui avec bonne humeur et ténacité ont parcouru les villages sous le contrôle des moniteurs d'Agriculture du Cercle de BOUAKE. La plupart de ces enquêteurs sont de jeunes élèves qui ont consacré leurs vacances scolaires à l'enquête; d'autres continuent à travailler maintenant à l'enquête de nutrition de BONGOUANOU, d'autres enfin, et c'est l'intérêt d'une telle enquête pour le Territoire, restent dans le Service de l'Agriculture où ils pourront faire partager leur expérience

par d'autres. Il faut également souligner que dans le personnel de direction de l'enquête, un statisticien et un ingénieur agronome émergeant au budget du Territoire ont participé de bout en bout à l'enquête et sauront lorsqu'on en aura besoin, effectuer des travaux analogues. Tel est précisément le but dernier des missions d'assistance technique de l'O.A.A. de mettre au point des méthodes et de laisser sur place du personnel formé.

Après cette brève allusion aux méthodes utilisées, on se propose de parcourir à vol d'oiseau les résultats obtenus, avant d'en aborder l'interprétation systématique.

### Première partie

#### La production vivrière du Cercle

La production vivrière du Cercle de BOUAKE semble d'abord très complexe à l'observateur, en raison de sa diversité. Le Cercle se trouve situé à la limite de la savane et de la forêt et peut être schématiquement découpé en deux zones :

Au centre, autour des villes de BOUAKE, BEOUMI et TIEBISSOU, on trouve une vaste zone de savane dont la population représente les 2/3 de la population totale, environ 275.000 personnes.

A la périphérie du Cercle, dans presque toutes les directions, on rencontre des étendues de forêt, ou du moins de savane boisée, terres d'élection du café et du cacao. Ce sont :

- à l'Est, la belle forêt de M'BAYAKRO, sur schistes birrimiens.
- au Sud, les forêts des cantons Baoulés ATTOUTOU et OUAREBO.
- à l'Ouest, les forêts de la subdivision Gouro de ZUENOULA.
- au Nord, les forêts du canton SATEKANA.

Ces terres forestières, si l'on y comprend pour simplifier toute la subdivision de ZUENOULA, sont peuplées de 115.000 personnes.

Dans la zone de savane, le schéma classique de l'agriculture vivrière est le suivant :

La superficie cultivée totale est de 60.000 hectares, soit

par personne, 22 ares environ. Cette superficie cultivée couvre 1/20ème de la superficie des terres.

Les deux cultures dominantes de la savane sont l'igname et le riz, qui occupent respectivement 64 % et 25 %, donc au total 89 % de la superficie cultivée totale. Sur ces importantes superficies d'ignames et de riz s'ajoutent des cultures associées, le plus souvent plantées par les femmes, parmi lesquelles les plus importantes sont le manioc (68 % de la superficie cultivée), le maïs (35%), le coton (58%). A ce tableau de la culture traditionnelle, il faut maintenant y ajouter le café qui est planté sur 20 % des superficies vivrières et qui est associé l'année du défrichement avec l'igname et l'année suivante avec le riz.

En forêt, ce schéma subit des variantes, le riz en particulier disparaît dans certaines zones, tandis que le taro et la banane plantain prennent une certaine importance et que l'arachide le cède au palmier à huile comme fournisseur de matières grasses. Surtout, la presque totalité des champs vivriers portent du café et du cacao.

Ces différences restent malgré tout secondaires, et on peut dire que toute la région vit essentiellement sur deux tubercules, l'igname et le manioc, et sur deux céréales, le riz et le maïs. De plus, trois produits industriels principaux y sont cultivés : le coton, le café et le cacao. Ce sont ces productions que nous allons brièvement analyser.

- 1.1 - La production d'IGNAME du Cercle a été évaluée à environ 670.000 tonnes, produit d'une superficie d'environ 56.000 hectares, par un rendement moyen de 12 tonnes à l'hectare. Si l'on compare ce résultat avec les statistiques antérieures, on s'aperçoit d'une sous-estimation considérable : suivant les années, les chiffres oscillent de 300 à 500.000 tonnes; la superficie déclarée est voisine de celle de l'enquête, mais les rendements sont très inférieurs à la réalité, puisqu'ils restent compris entre 5 et 8 tonnes à l'hectare.

Cette moyenne de 12 tonnes trouvée pour le Cercle est elle-même la moyenne de nombreux résultats. C'est ainsi que certaines variétés ont obtenu de 16 à 18 tonnes à l'hectare sur l'ensemble du Cercle. Lorsqu'on calcule les moyennes par région on trouve que la région de BEOUMI est en tête avec 13 tonnes à l'hectare, puis viennent ZUENOULA et BOUAKE avec 11,5 tonnes et enfin TIEBISSOU avec 9,3 tonnes à l'hectare. La forêt

baoulée a des rendements variant de 8 à 12 tonnes à l'hectare pour les variétés tardives et de 16 à 18 tonnes pour les variétés précoces. Toutes ces comparaisons de rendement suivant la variété, la région, la nature du terrain, enfin la densité de plantations seront consignées dans le rapport final et pourront servir de base aux recherches agricoles dans ce domaine.

Dans l'ensemble, le résultat le plus positif de l'enquête concerne les hauts rendements de l'igname sur les terres de savane baoulée. Les rendements trouvés, à titre indicatif, sont très voisins de ceux qu'on trouve en France, pour la pomme de terre, puisqu'en 1953, on y relève une moyenne de 11,5 tonnes à l'hectare. Ce résultat remarquable n'est pas le fait du hasard, mais bien d'une heureuse conjonction géographique et historique. Comme l'ont montré les travaux du Professeur MANGENOT et de Monsieur MIEGE de l'ORSTOM, la savane baoulée se trouve être pour deux raisons géographiques un lieu d'élection de l'igname. Elle contient d'une part de nombreuses terres de décomposition forestière propice à cette culture, et d'autre part, la climatologie avec 4 mois de sécheresse sur 12, épouse étroitement le cycle végétatif de l'igname. A ces circonstances, s'ajoute la science traditionnelle avec laquelle le Baoulé sait adapter la variété au terrain et cultiver l'igname. C'est ainsi qu'une sélection très poussée des variétés a été opérée par le paysannat baoulé et que les pratiques culturales, en particulier le nombre de pieds à l'hectare, qui est en moyenne de 9.000 plants, correspondent à l'optimum de rendement si l'on en croit les travaux de la station vivrière de BOUAKE. Ainsi se réalise harmonieusement, à BOUAKE, la symbiose de l'homme et du milieu, et c'est à juste titre qu'on peut parler à propos des Baoulés d'une civilisation de l'igname. Comme on le verra dans la suite, les conséquences démographiques et économiques de ce fait sont considérables.

1.2 - Le MANIOC, deuxième tubercule du Cercle, joue un rôle très particulier dans l'alimentation traditionnelle. C'est en effet un produit d'appoint, qu'on récolte en plus ou moins grande quantité suivant les difficultés de la soudure de l'igname, de juillet à Octobre. La production est donc variable d'année en année ; en 1955, étant donnée la bonne récolte de l'igname, on peut s'attendre à une consommation de 20 à 30.000 tonnes.

Cependant, il est intéressant de se demander quel est le potentiel de production du Cercle, c'est à dire quelle est la

production totale en réserve dans les superficies plantées. Les estimations antérieures de superficies citaient pour le Cercle le chiffre de 21.500 hectares. L'enquête a trouvé en fait 54.000 has de manioc associé à d'autres cultures, avec 1.100 pieds à l'hectare en moyenne. Cela donnerait un potentiel de production de 115.000 tonnes environ si l'on considère que seules les superficies de 2ème année sont récoltées, avec des rendements de 4 à 5 tonnes à l'hectare. Bien entendu, si le manioc est récolté en 3ème année, le rendement peut atteindre 8 à 10 tonnes par hectare et l'on trouvera un potentiel double. On voit combien l'interprétation de ces statistiques prête à de nombreuses difficultés.

1.3

Au sujet du RIZ, qui, dans le Cercle, est en majorité du riz sec cultivé en 2ème année sur les champs qui ont déjà porté l'igname, l'enquête amène également des résultats positifs. Ici encore, les évaluations antérieures ne pêchaient pas en ce qui concerne la superficie, mais on avançait que les rendements ne dépassaient pas 500 kgs/ha. Il est vrai que la récolte est très variable d'année en année, mais l'enquête a montré que dans une année favorable comme 1954, le rendement moyen pour le Cercle atteint 830 kgs/ha; ceci devrait attirer l'attention du Service de l'Agriculture sur les possibilités de cette culture. On sait qu'au Congo Belge, des sélections de riz sec ont permis d'atteindre des rendements doubles, (1,5 tonne) et que l'utilisation d'engrais peut amener ce chiffre à doubler encore. Il ne fait pas de doute, en tous cas, que les terres du Baoulé et les pratiques agricoles de la région rendent cette culture intéressante, sans que le danger de l'érosion viennent l'écarter comme dans les régions montagneuses.

Une petite parenthèse mérite ici d'être ouverte sur la géographie de la culture du riz. Comme l'a montré Monsieur MIEGE (1), la Côte d'Ivoire se trouve à la charnière de l'Afrique des tubercules et de l'Afrique du riz. Cette situation s'inscrit dans le Cercle de BOUAKE de la manière suivante : Quand on part de l'Ouest du Cercle, de la région Gouro de ZUENOULA, on trouve que le riz occupe sensiblement 50 % de la superficie cultivée. Puis, on entre dans la savane Baoulée, où cette proportion décroît progressivement : à BEOUMI et dans le Canton BROS et DON, elle est de 36 %, à l'extrémité Est, elle n'est plus que de 7 % et à M'BAYAKRO elle est nulle; on arrive dans le domaine réservé à l'igname, au taro et à la banane plantain.

1.4 -

Quatrième produit vivrier, le MAIS est comme le manioc un produit secondaire qui se cultive en association. Cela donne de très grandes superficies, 32.000 hectares, mais de faibles densités à l'hectare, et donc de faibles rendements. Au total, environ 10.000 tonnes de maïs viennent s'ajouter au 18.000 tonnes de riz. Ces productions ont une grande importance économique, car elles sont commercialisées en majorité pour l'approvisionnement de la ville de BOUAKE.

(1) Jacques MIEGE - Les cultures vivrières en Afrique Occidentale.  
" Les cahiers d'Outre-Mer" Tome VII - pages 25 à 50 - 1954

On arrive enfin aux produits industriels, coton, café, cacao, qui n'ont pas été étudiés pour eux-mêmes, mais dans leurs rapports avec l'agriculture vivrière. Néanmoins, des résultats très importants ont été mis à jour.

1.5

Au cours des trente dernières années, la culture du COTON a fait l'objet de nombreuses et spectaculaires expériences dans le Cercle de BOUAKE. De 1925 à 1938, des chiffres de production de 4 à 5.000 tonnes ont été atteints, et l'effort de guerre a porté à 18.000 hectares les superficies de cultures pures et 37.000 hectares ceux de cultures associées. Aujourd'hui, seule la présence de la station de l'I.R.C.T. et celle de l'usine de filature attestent des espoirs qu'avait suscité le coton de BOUAKE. Une auréole de découragement et de suspicion entoure le rappel de ces efforts qui, au bout de trente ans, se soldent par le retour à la situation antérieure. L'enquête agricole ne prétend pas verser au débat des éléments nouveaux, mais elle confirme l'opinion de chercheurs qui mettent l'accent sur le caractère traditionnel très original de la culture du coton; peut-être la méconnaissance de ces traditions est-elle pour quelque chose dans les déboires du passé.

Le coton n'est jamais en culture pure, mais on le trouve sur une immense superficie, 49.000 hectares, soit 53 % de la superficie totale, où il est associé à l'igname et au riz à raison d'une densité très faible de 1.200 pieds en moyenne à l'hectare. On a parfois déploré cet espacement très lâche du coton mais il faut néanmoins constater que le système a sa logique propre. D'après les résultats de la Station de l'IRCT, un champ de coton en culture pure, avec une densité de 15.000 pieds ne produirait pas plus de 200 kgs par hectare en raison des attaques des insectes qui sont d'autant plus fortes que la densité est grande. Ainsi, le paysan baoulé, en plantant le coton à des intervalles très grands, réalise des rendements par plant qui sont supérieurs à ce qu'il obtiendrait sans insecticide, il est vrai, en culture pure (17 gr. au lieu de 13 gr. par pied.) (1)

Au total, on trouve pour cette superficie de 49.000 has, une production évaluée au minimum à 900 tonnes de coton, dont le 1/3 environ est fourni à l'usine de BOUAKE, et les 2/3 filés au village. Ces résultats suggèrent un faisceau de conclusions qui méritent considération.

- En premier lieu, la légende suivant laquelle le paysan baoulé répugne à cultiver le coton en souvenir des impositions de guerre se détruit d'elle-même : en réalité, les superficies citées ci-dessus montrent que la culture du coton est universelle dans le Cercle.

- En second lieu, c'est apparemment le prix d'achat au producteur qui limite actuellement les ventes du paysan baoulé, et :

(1) le rendement de 17 gr/pied résulte de pesées effectuées par le Service de l'Agriculture. D'après les travaux de l'IRCT, le rendement par pied en culture associée pourrait être porté à 30 gr. et plus.

non l'effort de production qui laisse une marge de 600 tonnes à la transformation artisanale.

Enfin, le revenu à l'hectare du coton, dans le système traditionnel d'un espacement très lâche, est de l'ordre de 450 frs, qu'on comparera utilement aux revenus à l'hectare des cultures vivrières du Cercle :

Pour l'igname : 12 tonnes x 8.000 frs = 96.000 frs  
Pour le riz : 830 kilos x 20 frs = 16.600 frs

En admettant que la comparaison soit faussée avec l'igname, dont le marché est loin de pouvoir absorber de grands tonnages, il n'en reste pas moins vrai que le riz et le coton procurent à l'hectare des revenus qui sont dans le rapport de 37 à 1. Cela signifie que pour supporter la comparaison avec le riz, il faudrait ou bien que le prix du coton soit de 800 francs le kilo, ou bien que le rendement du coton soit 37 fois plus fort, soit 740 kgs à l'hectare. De tels rendements sont possibles, comme l'a montré l'IRCT, à condition d'opérer en culture pure, avec des insecticides, c'est à dire avec destechniques qui exigent une révolution de l'agriculture traditionnelle.

Ces comparaisons, fort désavantageuses pour le coton, ne doivent pas cependant faire oublier que, considéré comme une culture susceptible de procurer un appoint de revenu, le coton peut encore intéresser le paysan baculé. Des cours plus rémunérateurs pourraient l'incliner à diminuer la part de la filature au village au profit de la vente des graines, et un effort de vulgarisation dans le sens des traditions culturelles pourraient sans doute l'inciter à augmenter la production.

1.6

Il reste enfin à parler du CAFE et du CACAO. L'enquête a permis de mesurer les superficies plantées cette année et l'année dernière, qui sont presque toujours associées aux cultures vivrières. Rappelons à ce sujet que la superficie du café en rapport dans le Cercle est évaluée à l'heure actuelle à 14.000 hectares. Or, on trouve qu'il a été planté 15.000 hectares de café en 1953 et 18.000 hectares en 1954. Ces chiffres montrent le bond prodigieux des superficies en 1953 et 1954, puisque la tranche plantée annuellement dépasse, on le voit, la totalité des superficies en rapport. Il n'est pas négligeable, en outre, de constater que la densité moyenne de plantations dans le Cercle est très voisine des plantations de type européen, puisqu'elle atteint 1.200 pieds à l'hectare. Ces résultats invitent à la réflexion en ce qui concerne la politique économique du Territoire. Si l'on suppose que le rythme d'accroissement des plantations observé à BOUAKE pour ces deux dernières années est valable pour l'ensemble de la zone forestière du Territoire, la production doublerait d'ici cinq ans. Les conséquences d'une telle évolution sur le plan économique sont à l'échelle de l'Union Française et dépassent le cadre de cet exposé.

En ce qui concerne le CACAO, la situation est sensiblement différente. Le Service de l'Agriculture donne une superficie en rapport de 4.800 hectares, et l'enquête a montré une progression annuelle de 900 hectares, soit 19 % de la première. Ces chiffres reflètent sans doute en partie la moindre richesse en terres à cacao, mais aussi l'intérêt moindre porté, à tort ou à raison, au cacao par le paysan baoulé ou gouro. Ici encore, il reste à tirer des conclusions qui intéressent les responsables du pays.

## 2ème partie - INTERPRETATION DES RESULTATS

Il ressort des résultats précédents que la région de BOUAKE possède une vocation agricole incontestable. Au centre, on trouve la savane avec ses étendues d'ignames et de riz dont les rendements sont très supérieurs aux zones situées plus au Nord, Cercles de KATIOLA, KOROHIO, etc... A la périphérie du Cercle, à l'Ouest, au Sud, à l'Est, on trouve la forêt avec les terres à café et à cacao. Comment sont exploitées et utilisées ces richesses ? Telle est la question à laquelle il faut maintenant répondre. On peut le faire très commodément en adoptant des techniques globales dont l'une, mise au point par l'O.A.A., s'appelle le bilan alimentaire et l'autre n'est autre que celle du revenu national. Une précaution s'impose en ce qui concerne ces calculs. On quitte le terrain sûr des chiffres établis par l'enquête, pour se lancer dans des hypothèses plus ou moins certaines en raison du manque de documentation dans de nombreux domaines.

### 2.1 - Bilan Alimentaire .

La technique du bilan alimentaire consiste à faire la part, pour chaque produit, de toutes les utilisations possibles de la production . On trouve successivement :

- la commercialisation
- les semences
- les pertes au stockage
- l'alimentation du bétail
- enfin, les disponibilités à l'alimentation humaine.

En additionnant les quantités disponibles à la consommation, non en poids mais en valeur calorique, on peut calculer le nombre de calories disponibles par personne et par jour. Ce chiffre oscille, suivant les pays, entre 2.000 et 3.000 calories. Dans les zones à mil du Nord, des enquêtes faites par l'ORANA ont montré, en période de récolte normale, que la consommation était de 2.700 calories par jour et par personne. Si les disponibilités sont

inférieures à ce total, c'est que la famine ou du moins de grosses difficultés de soudure sont à craindre. On voit donc l'intérêt de ce calcul. Malheureusement, on ne dispose généralement ni de données exactes sur la production agricole, faute principalement d'enquêtes annuelles sérieuses sur les rendements, ni de chiffres assez précis sur la population.

Pour le Cercle de BOUAKE, les résultats de l'enquête agricole permettent de tenter le calcul. On a choisi, à titre d'exemple, la savane baoulée. Nous comprenons dans cette région toutes les zones agricoles de savane, plus la ville de BOUAKE. Les zones de forêt périphériques au Cercle sont exclues, ainsi que la subdivision de ZUENOULA.

La production d'ignames de cette zone est évaluée à 440.000 tonnes cette année.

La commercialisation à l'extérieur de la savane, donc non compris les échanges avec la ville de BOUAKE est mal connue. Tous les rapports concordent pour dire qu'elle est faible et ne dépasserait pas 15.000 tonnes. Les raisons de ce fait, alors que l'igname est très chère à ABIDJAN, tiennent à la difficulté de commercialisation de l'igname, produit fragile et de conservation hasardeuse. Il est probable que, comme l'avait pressenti Monsieur RAMADIER, on pourrait doubler ou tripler ce chiffre à condition de confier à la même organisation, par exemple une coopérative, les deux extrémités de la chaîne, c'est à dire l'achat dans les villages et la vente à ABIDJAN.

Les semences nécessaires se chiffrent à 70.000 tonnes, ce qui, ajouté aux 15.000 tonnes exportées, oblige à déduire 85.000 tonnes de la production; cela laisse un disponible brut de 355.000 tonnes. Restent à chiffrer les pertes au stockage. Elles sont certainement importantes. D'une part, un certain nombre de tubercules pourrissent à partir de la saison des pluies, pourcentage qu'on peut évaluer en première approximation à 5 % du total disponible en avril. D'autre part, l'igname continue à respirer, fait bien connu des économes de lycée qui ne retrouvent jamais à la consommation les poids achetés. Peut-être faut-il fixer à 12 à 18 % du disponible brut la perte de valeur nutritive ainsi trouvée. Les pertes au stockage conduiront donc à soustraire encore une fois 60.000 tonnes au disponible brut. Le disponible net se retrouve ainsi à :

$$355.000 - 60.000 = 295.000 \text{ tonnes.}$$

Il reste à tenir compte de l'alimentation donnée au bétail. Le Baoulé, réputé non éleveur, possède un important cheptel de bovins, d'ovins et surtout de porcs. A s'en tenir aux seuls effectifs recensés, on trouve une tête de petit bétail pour 2 habitants. Quand on observe la consommation d'ignames des villages baoulés, on trouve un pourcentage très élevé d'épluchures (25 % du poids brut) qui précisément vont à l'alimentation du petit

bétail. On tiendra compte de ces déchets en convertissant en calories le tonnage disponible (1) .

On peut ainsi se livrer pour le riz, le maïs, et l'arachide à des supputations analogues. Reste à considérer le manioc, dont, en bonne année, il faudrait, dit-on, compter une consommation d'un à deux mois, au moment de la soudure de l'igname. Le chiffre minimum, un mois de consommation est de l'ordre de 20.000 tonnes, le maximum étant de 30.000 tonnes. Le résultat de ces calculs est donné par le tableau suivant :

DISPONIBILITES ALIMENTAIRES NETTES EN 1954

(Savane Baoulée et ville de Bouaké)

	Consommation totale (tonnes)	Consommation/personne et /jour en poids (kilos)	en calories
: Igname	: 295.000	: 2,900	: 2.320
: Manioc	: 25.000	: 0,250	: 270
: Maïs	: 3.500	: 0,035	: 130
: Riz (paddy)	: 10.100	: 0,100	: 280
: Arachides	: 3.500	: 0,036	: 140
: Total	.....		3.140

On trouve par personne et par jour une consommation de 3.140 calories. Ce résultat est certainement trop élevé, si l'on considère que la moyenne calorique se situe entre 2.500 et 3.000 calories, et que dans les 3.140 calories, on n'a tenu aucun compte de produits de consommation tels que viande, poisson, légumes, etc..

L'explication de cette déconvenue tient en partie à l'incertitude qui s'attache aux hypothèses faites, notamment sur les pertes au stockage de l'igname et la consommation de manioc. Mais la plus vraisemblable des causes est la sous-estimation de la population. En effet, pour trouver la consommation par personne, on a divisé le total consommé par l'effectif recensé, c'est à dire :

pour la savane : 230.000 personnes  
 pour la ville de Bouaké : 40.000 personnes  
 total ..... 270.000 personnes

Cette population, au dire des Chefs de Subdivision, est certainement sous-estimée. Les recensements effectués cette année

(1) L'igname, consommée dans ces conditions, procure environ 80 calories aux 100 gr. A titre de comparaison, le manioc donne 110 calories aux 100 gr.

ont montré une sous-estimation variant de 20 à 30 % sur les chiffres de 1953. On peut s'attendre, sur le chiffre de 1954 cité ci-dessus, 230.000 personnes, à une sous-estimation comprise entre 15 et 25 %, ce qui amènerait la consommation par personne et par jour à des moyennes plausibles, allant de 2.600 à 2.800 calories. (1)

Pourcentage de population non-recensée	Population savane corrigée	Population Savane + ville Bouaké	Consommation par personne/jour
15 %	265.000	305.000	2.800
25 %	288.000	328.000	2.600

Faute de renseignements précis sur la population, il est difficile d'aller plus loin. La même difficulté se retrouvera dans l'étude du revenu. Aucune prévision économique précise, on le voit, n'est possible, sans une amélioration simultanée des données sur l'agriculture et sur la population.

L'enquête de BOUAKE, à ce sujet, n'apporte pas que de vains regrets, mais ouvre également la voie à des suggestions concernant la mesure de la population. Dans les zones périphériques du Cercle, en forêt et en pays gourou, la méthode suivie a consisté à mesurer les champs de 4 cultivateurs de l'échantillon des villages. On a demandé aux enquêteurs, en même temps, de noter l'effectif de la population de ces 4 cultivateurs. Le pourcentage de la population ainsi interrogée est extrêmement faible, puisqu'il est de 2 % en pays gourou et 1,3 % en forêt baoulée. Les résultats du calcul de la population à partir de cet échantillon sont pourtant très intéressants. La population officiellement recensée, en forêt baoulée, est de 49.000 habitants. Le sondage montre que la population réelle doit être comprise entre 49.400 et 62.600, soit en moyenne 56.000 habitants. Si l'on compte les manoeuvres, en plus de la population de résidence habituelle, on trouve cette fois 60.000 habitants, soit 22 % de plus que la population recensée. En pays gourou, par contre, le sondage confirme les recensements de la Subdivision de ZUENOULA.

Ainsi, l'on a trouvé qu'un échantillon de 1 à 2 % de la population, tiré au hasard suivant les lois du calcul de probabilités permettait de fixer l'effectif de la population à environ 10 % près, c'est à dire, dans la grande majorité des cas, mieux que les recensements administratifs. Ce résultat montre les possibilités remarquables du sondage au hasard, et ouvre des perspectives nouvelles aux problèmes réputés insolubles du recensement. Il faut souhaiter qu'à l'instar de l'enquête démographique par sondage entreprise cette année en Guinée, la Côte d'Ivoire appliquera dans

(1) La population totale du Cercle, qui est officiellement de 370.000 hab. atteindrait ainsi de 420 à 440.000 hab. Soit une densité de 20 hab. au km<sup>2</sup>, au lieu de 17,5.

un avenir proche ces méthodes modernes à l'étude de sa population.

L'étude du bilan alimentaire de la savane permet de porter un jugement d'ensemble sur le problème de la subsistance : Nous avons supposé une consommation de manioc faible par rapport au potentiel de production. Si l'on suppose cette consommation maximum, soit de l'ordre de 115.000 tonnes, jusqu'où peut s'abaisser la consommation d'ignames, de riz, et de maïs ? Ce calcul est intéressant car il montre la faculté d'adaptation de l'économie baoulée aux aléas de la culture. On trouve ainsi que le rendement de l'igname dans le Cercle peut s'abaisser de 12 tonnes à 8 tonnes (soit les  $\frac{2}{3}$ ), que les rendements de riz et de maïs peuvent diminuer de moitié, sans que le total calorique par personne et par jour s'en ressentent, grâce à l'appoint fourni par le manioc.

Les conséquences de ce fait sont importantes au strict point de vue de la subsistance. Il ne peut y avoir, même après deux années de mauvaises récoltes, de disette grave en pays baoulé, tellement étonnante est l'élasticité de la production agricole. Bien plus, si la terre du baoulé nourrit son homme largement, on peut affirmer qu'elle pourrait nourrir une population largement supérieure sans augmentation de la superficie cultivée. Il faut environ une tonne de tubercules pour nourrir une personne pendant un an. La marge de production de la savane baoulée, qui atteint 80 à 100.000 tonnes de tubercules pourrait donc nourrir une population supplémentaire de 80 à 100.000 habitants. Telle est en effet la supériorité des terres à tubercules, de permettre des densités de population infiniment plus fortes que les zones à céréales. Qu'il soit permis à ce sujet de citer quelques chiffres, qui permettent de situer le pays baoulé. Le district d'AKIM, en Gold Coast, nourrit sur le seul manioc et banane plantain (qu'on peut assimiler aux tubercules pour la valeur nutritive), une population de 82 habitants au km<sup>2</sup>. On trouve encore des densités plus fortes en Nigéria Britannique, où la forêt permet de nourrir la plus grande ville de l'Afrique Tropicale, IBADAN, avec plus de 700.000 habitants. On peut donc affirmer avec certitude que la zone de savane baoulée, qui est peuplée de 22 habitants au km<sup>2</sup>, et la forêt de Côte d'Ivoire qui a de 5 à 10 habitants au km<sup>2</sup>, ont des perspectives pratiquement illimitées d'augmentation de la population, du strict point de vue de la subsistance. Bien entendu, l'homme ne vit pas seulement de manioc, de banane plantain ou d'ignames. On y reviendra dans la troisième partie.

### 3ème partie - L'ETUDE DU REVENU

Aux problèmes de subsistance font pendant ceux du revenu. Dans quelle mesure le paysan baoulé entre-t-il dans le circuit monétaire, et comment se situe-t-il par rapport au planteur, à l'habitant des villes ? Il n'est pas question, dans l'état actuel des connaissances, de donner une réponse précise à ces questions. Cependant, il est possible de jeter sur ces problèmes de vives

lueurs en s'aidant d'une part des renseignements de l'enquête, et d'autre part d'observations faites sur les marchés de la région et sur les budgets familiaux urbains à BOUAKE. On suppose dans tout ce qui suit que la population urbaine du Cercle de BOUAKE est d'environ 40.000 personnes, ce qui comprend, non seulement les commerçants, les ouvriers et les fonctionnaires de la ville de BOUAKE, mais aussi les commerçants des Chefs-Lieux de Subdivision et du village de MARABADIASSA.

Une constatation s'impose de prime abord : d'intenses échanges commerciaux ont lieu en savane baoulée. Ceci est attesté par les chiffres du trafic routier qui, dans une zone de 100 kms autour de la ville sont de 100 à 300 véhicules par jour, et tombent immédiatement, au delà de cette zone, en dessous de 50 véhicules (voir schéma).

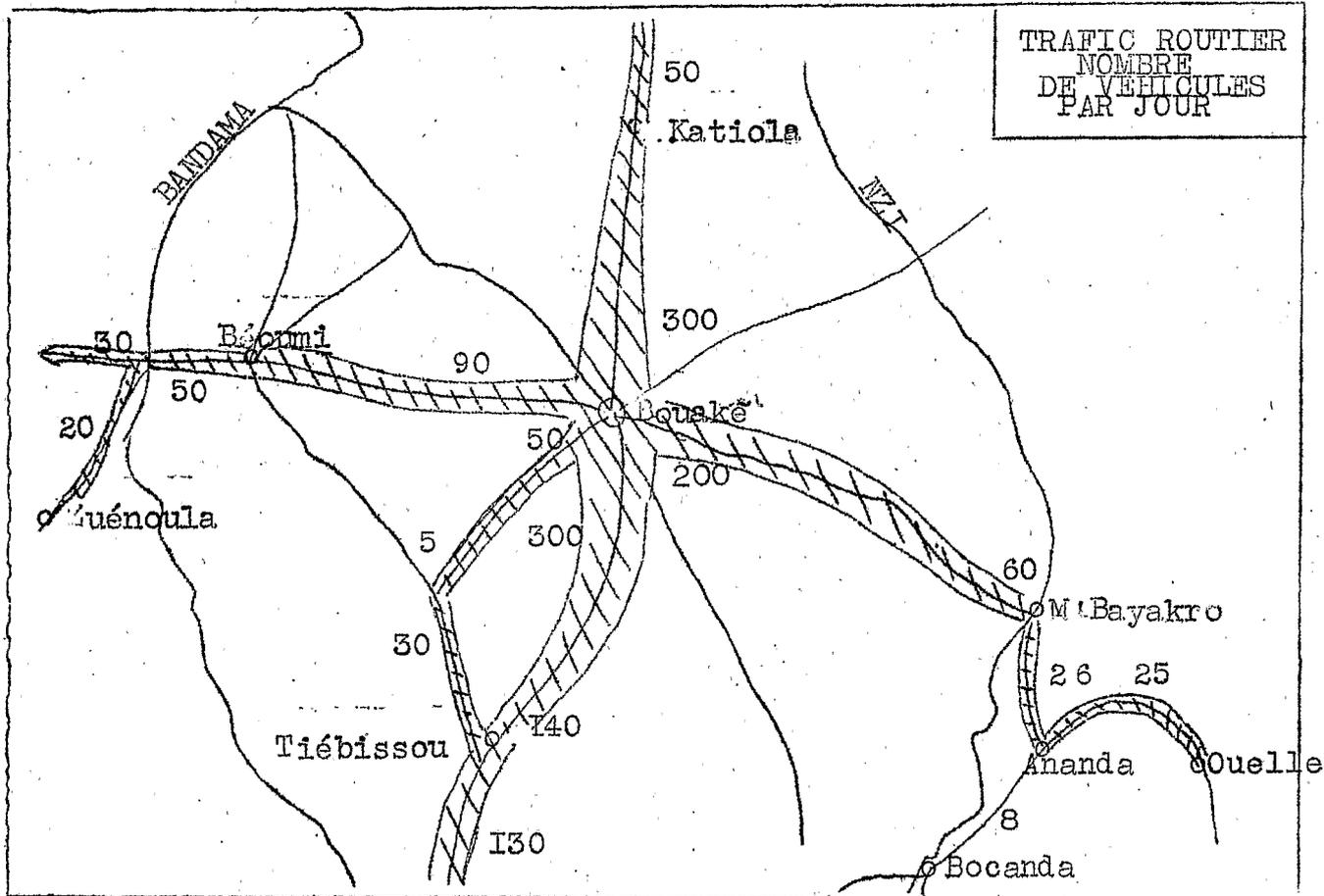
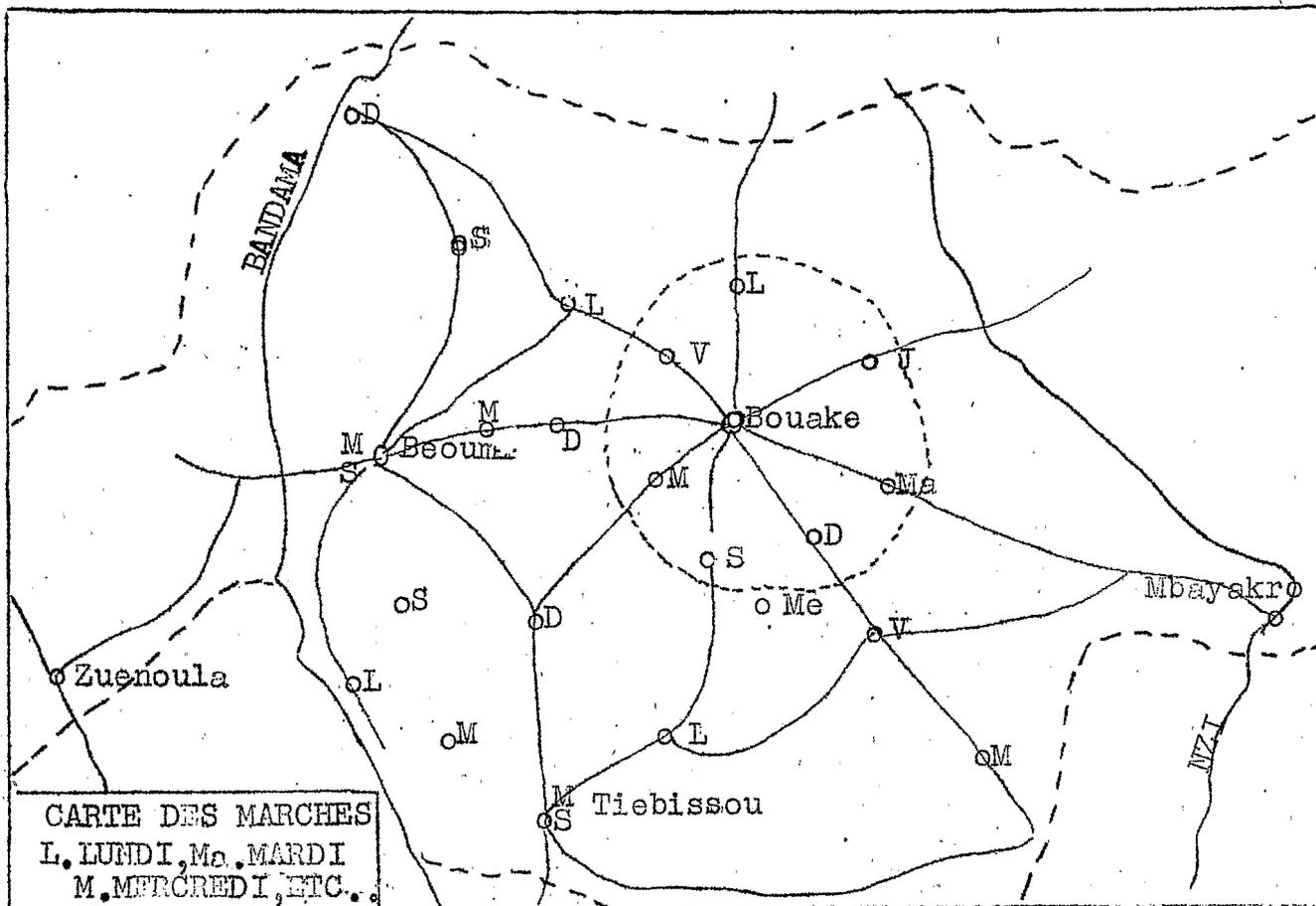
Ces échanges commerciaux prennent essentiellement la forme d'une complexe organisation de marchés de brousse. Dans un rayon de 30 kms autour de la ville se situent tout d'abord 7 marchés, qui assurent, à raison de 1 par jour, le ravitaillement quotidien de la ville. A l'extérieur de cette couronne périphérique, on trouve encore quinze autres marchés hebdomadaires ou bi-hebdomadaires dont la répartition coïncide très exactement avec les grosses densités de la population, principalement dans la Subdivision de BEOUMI, qui, à elle-seule, à l'importance d'un cercle avec ses 120.000 habitants. (voir carte des marchés).

Ainsi, grâce aux fortes concentrations de la population de la savane baoulée, rendues possibles par l'économie de tubercules, un réseau complexe de distribution a pu se créer, qui draine d'une part vers la ville de BOUAKE les produits vivriers, et d'autre part constitue un marché de premier ordre pour les produits manufacturés. Une telle situation, il faut le souligner, est exceptionnelle en Afrique. Il est rare de le trouver dans les zones à céréales, trop peu denses ou trop peu riches, ou dans les zones de forêt difficilement pénétrables. Il n'y a rien de comparable, à titre d'exemple, autour de la ville d'ABIDJAN, à cause de l'absence d'arrière-pays (1). Par contre, on l'a vu, des zones à hautes densités de population existent en Gold Coast et en Nigéria, au Dahomey également. Lorsque, dans de telles zones existe une richesse naturelle et que l'argent circule, même en petite quantité, dans d'innombrables mains, on se trouve dans les conditions favorables au développement d'un commerce très actif. Comme on va le montrer, l'ensemble économique formé par la ville de BOUAKE et son arrière-pays est précisément de ce type.

Il s'agit maintenant de chiffrer ces échanges entre la ville et la brousse. Il faut pour cela partager les quantités

---

(1) Ceci est une des raisons principales du coût de la vie élevé de la ville d'Abidjan pour les Africains.



disponibles trouvés en savane baoulée, d'une part entre la population urbaine (40.000 personnes), d'autre part entre la population de la brousse, que, faute d'indication plus précise, on supposera être de l'ordre de 275.000 personnes. Ces échanges de produits agricoles seront évalués au prix des marchés de brousse, qui sont très différents du prix de détail pratiqué sur le marché de BOUAKE.

On trouve ainsi qu'un revenu d'environ 500.000.000 frs CFA est versé par la ville à la brousse. La composition de ce revenu vaut la peine qu'on s'y arrête.

(1)

VENTE DES PRODUITS VIVRIERS DE LA SAVANE BAULEE

	Tonnage	Prix/kg	Valeur (millions CFA)
Igname	16.000	10	160
Riz (paddy)	7.000	25	175
Maïs	1.000	18	18
Manioc	5.000	5	25
Arachides	400	20	8
Bananes	3.000	6	18
Légumes et fruits	600	20	12
Bois	16.000	2	32
Palmistes	2.000	15	30
Coton	300	22	6
Café	100	100	10
Divers (tabac etc..)	700	20	2
Total			496

L'igname et le riz entrent pour les 2/3 de ce revenu, et le dernier tiers est constitué par une vingtaine et plus de produits parmi lesquels on trouve des produits vivriers, maïs, fruits, légumes, etc... et des produits industriels, bois, palmistes, coton, café etc... On retrouve donc la prépondérance de l'igname et du riz dans l'économie de la région, mais on ne peut qu'admirer l'âpreté avec laquelle le paysan (et la paysanne baoulée qui transporte les produits) augmentent leurs revenus par une multitude de productions annexes. **La baoulée est ce qu'on pourrait appeler un "gagne-petit" qui accumule franc par franc au prix d'un travail sans relâche.**

Ces revenus sont-ils les seuls dont il dispose ? Il est certain que non. Il s'y ajoute ce qu'on pourrait appeler des revenus invisibles, qui sont d'une part des participations aux plantations de café et de cacao à la périphérie du Cercle, d'autre part les transferts de salaires des jeunes qui vont travailler, en général six mois, dans les zones de forêts plus lointaines d'OUME, de DIMBO-

(1) prix payés au producteur.

KRO, de BONGOUANOU, de BOCANDA et d'ABENGOUROU. La large diffusion de la langue baoulée d'une part, et d'autre part la réputation de travail du manoeuvre baoulé entrent pour beaucoup dans ce mouvement de migrations, qu'il est difficile de chiffrer, mais qui a porté en 1954 au moins sur 20.000 personnes, peut-être beaucoup plus.

Au total, il n'est pas interdit de penser (c'est là une hypothèse minimum) que les revenus invisibles se montent à 400.000.000 de francs. Peut-être même sont-ils équivalents aux revenus directs de l'agriculture, ce qui signifierait que la savane baoulée tire autant de revenus de sa richesse en hommes que de son sol. Au total, on s'explique l'intensité des échanges constatés précédemment entre la ville et la brousse par les revenus globaux considérables de la savane, 900.000.000 frs au minimum. A titre de comparaison, la traite 1953-1954 a porté à BOUAKE sur 1.300.000.000 frs. ce qui signifie que le revenu des zones périphériques du Cercle, où se trouvent les plantations de café et de cacao dépasse d'1/3 le revenu de la savane. La proportion vaut la peine d'être notée.

En réalité, ces revenus se répartissent d'une part, pour la savane, sur 275.000 habitants, d'autre part, pour la forêt, sur 115.000 habitants. On aura donc, en forêt, un revenu annuel moyen par habitant de plus de 11.200 frs, et en savane, si l'on admet le minimum indiqué ci-dessus, de 3.300 francs, c'est à dire entre trois et quatre fois moindre qu'en forêt. Cette proportion est évidemment éloquente.

A titre de comparaison, il est intéressant de comparer ces revenus par personne à ce qu'on peut trouver dans d'autres zones du Territoire. Dans l'Est du pays, dans la boucle du cacao, on peut s'attendre en se basant sur les cours de la traite 1953-54 à trouver des revenus individuels moyens de l'ordre de 35.000 frs, soit environ trois fois plus que dans la zone de forêt du Cercle de BOUAKE. A l'Ouest du Territoire, au contraire, dans la région de DALOA, à des revenus de l'ordre de 7.000 frs - cinq fois inférieurs à ceux de l'Est, et plus de deux fois supérieurs à ceux de la savane Baoulée.

Ces chiffres, si grossiers soient-ils, donnent des ordres de grandeur, qui permettraient, par exemple, de se faire une idée du poids de la fiscalité dans ces différentes zones. Ainsi on trouve qu'en savane, la fiscalité est d'environ 500 francs par personne, ce qui représente 15 % du gain monétaire trouvé précédemment. Cette proportion gagnerait à être comparée avec d'autres situations celles par exemple du paysan de forêt. Elle est sans doute parmi les plus fortes. Par contre, on peut aussi remarquer que le paysan de savane baoulée n'est plus, comme tant de populations du Nord, astreint à échanger juste ce qu'il faut de produits pour payer l'impôt. Ce qui est remarquable sont ses possibilités d'épargne; on constate en effet que l'épargne existe dans la savane baoulée,

et ceci s'explique en raison de la structure sociologique du milieu, qui concentre dans les mains des chefs de lignage une grande partie des revenus. Ainsi, même dans les zones de savane réputées pauvres, une participation de la population aux dépenses de constructions d'écoles, de dispensaires, de routes, a pu s'instaurer et se développer. Cette participation atteint le chiffre de 170 frs par personne en 1954, soit 5 % du gain monétaire.

En dernier lieu, si la brousse, comme on l'a vu, vend pour 500.000.000 frs de produits à la ville, il est intéressant de se demander combien la ville achète ces mêmes produits. Entre la valeur de l'achat et celui de la vente s'introduit en effet la "valeur ajoutée" par le réseau de distribution, qu'il s'agit de chiffrer. Les observations, au départ, sont les suivantes : une grande partie de la population urbaine vit de ces transactions. Il s'agit d'une part de camionneurs et d'autre part de femmes soudanaises qui vont s'approvisionner soit sur les marchés de brousse, soit aux portes de BOUAKE, où les femmes baoulées amènent leurs marchandises. On peut avoir une idée des marges pratiquées par ce commerce sur quelques exemples. Ainsi, 1 kilo de paddy est acheté 25 francs. Pilé à domicile, ce qui donne une haute proportion de grains de riz, de 70 à 75 %, ce riz est vendu à 45 frs le kilo sur le marché de BOUAKE; cela donne pour 750 gr. une somme de 35 francs, soit 40 % de valeur ajoutée. Pour l'igname, ou la banane, on voit couramment revendre des produits au double de leur prix d'achat en brousse. Il est vrai que dans cette marge, il faut compter le prix du transport qui comprend non seulement le transport de l'igname au tarif marchandise, mais celui de la marchande, au tarif voyageur. Au reste, il serait inexact de généraliser trop vite. Le prix du kilo du bété-bété, variété la plus courante d'igname, le même jour, à BOUAKE, varie de 8,75 frs à 13,1 frs, en passant par 9,99, 10,9 et 12,5 frs. Il est donc difficile de parler d'un prix de marché puisque pour le produit de consommation le plus courant on trouve des variations de prix de 50 %. Le bois varie de même de 2,5 à 4,5 frs le kilo.

Ainsi, au centre d'une riche région agricole, le marché de BOUAKE offre une image chaotique. De grosses marges bénéficiaires s'ajoutent au prix offert au producteur, à la faveur d'une vente au détail sans garantie de poids. Il est certain qu'une population trop nombreuse vit de ce commerce. Les paysans le savent bien et de plus en plus cherchent à assurer eux-mêmes la vente de leurs produits. Sans doute mériteraient-ils d'être aidés dans ce sens, au moins pour les deux produits de consommation courante, l'igname et le riz.

Au total, quelle est la "valeur ajoutée" par le circuit de distribution ? Faute de pouvoir déterminer un prix moyen du marché, il serait plus facile de le chiffrer à partir des budgets familiaux urbains. Des coups de sonde, qui n'ont rien d'un sondage scientifique, ont montré que pour les produits locaux, le prix

de ration journalière de produits vivriers variait entre 40 et 50 francs. Il est difficile d'aller plus loin, car il faudrait s'assurer de ce prix moyen par un sondage correct, et d'autre part connaître avec précision l'effectif de la population. On peut cependant dire que la ville de BOUAKE achète pour 600, 700, ou peut-être 800 millions (1) de francs les produits que le paysan baculé vend aux intermédiaires, c'est à dire approximativement 440 millions de francs (2). La différence entre ces sommes représente la marge perçue par le circuit de distribution. Cette marge se répartit entre les camionneurs et quelques 6.000 femmes dont le gain annuel serait de 30 à 40.000 francs, soit l'équivalent du coût d'entretien de deux ou trois personnes. Encore une fois, il ne s'agit là que d'estimations grossières, destinées à fixer les idées; il faudrait une étude sur les budgets familiaux pour préciser la réalité.

### CONCLUSION

---

Si imprécise soit-elle, l'image qui se dégage des développements précédents autorise quelques conclusions d'ensemble.

En premier lieu, on comprend mieux la position de la ville de BOUAKE. On dit couramment que c'est une grande ville de transit, le port de la savane en bordure de la forêt. C'est certainement vrai, mais si c'était là la seule richesse de la ville, on pourrait à juste titre se montrer sceptique sur ses possibilités d'extension, à tout le moins trouver disproportionné son développement actuel. En réalité, la ville de BOUAKE plonge ses racines dans la région qui l'entoure, c'est à dire, en gros, trois zones d'action concentriques.

La savane baculée nourrit la ville et dispose, en raison de sa richesse en hommes autant que de la fertilité du sol, d'un revenu important dont une grande partie est dépensée en ville et retourne à BOUAKE. Il est intéressant de remarquer à ce sujet que la part de ce revenu en provenance des ventes de produits vivriers échappe aux effets directs des fluctuations des cours du café et du cacao. Cela garantit une certaine stabilité dans le volume des transactions.

- 
- (1) Pour fixer les idées, le chiffre de 650 millions correspondrait à la dépense en produits vivriers de 40.000 personnes, à raison de 45 fr nos par jour et par personne.
- (2) On obtient ce chiffre en déduisant du revenu total de la savane, soit 496 millions, les ventes de produits industriels.

- La zone de forêt attenante à la savane entretient un gros volume d'achats de produits industriels, où le café joue le rôle essentiel. Ces transactions jouent une place prépondérante dans l'activité de la ville, mais il se pourrait que l'avenir modifie profondément la structure actuelle. Ainsi, dans la mesure où se développeront des axes Nord-Sud reliant directement à ABIDJAN les subdivisions de M'BAYAKRO, TIEBISSOU et ZUENOULA, un tonnage important de produits cessera de transiter à BOUAKE.

Par contre, le pouvoir d'achat remis au producteur de café et de cacao continuera certainement à se porter sur la ville de BOUAKE, qui se spécialisera alors dans les opérations d'importations au détriment des opérations d'exportations. Ce marché de produits est bien entendu, autant que la traite étroitement dépendant des cours et de la récolte. Il a constitué en 1953-54 l'essentiel de la richesse de la ville.

- Enfin, un "plus grand BOUAKE" se développe d'année en année, l'équipement commercial et administratif que la ville a dû se créer pour les deux zones précédentes donne à BOUAKE, dans la moyenne Côte d'Ivoire, une position unique, qui lui permet de servir de relai dans l'approvisionnement des villes du Nord du Territoire, et étend son rayonnement dans la zone forestière. La double liaison journalière qui s'est instaurée récemment entre BOUAKE et DAOUKRO, dans la boucle du cacao, illustre bien ce rayonnement de la grande ville. C'est certainement une grande force pour la Côte d'Ivoire que de posséder ainsi, au centre de sa carte, un centre de redistribution des produits et une plaque tournante dans les échanges humains.

Ainsi, on aperçoit distinctement dans la fortune de la ville une heureuse conjonction de facteurs, qui dans l'ordre historique, sont :

- Sa situation de capitale du pays baoulé, région vivrière à grande densité de population.

- la richesse constituée par la zone périphérique de plantations industrielles.

- un équipement industriel, administratif et commercial qui, créé d'abord pour une zone d'action limitée, a pris un essor particulier du fait de la position centrale de la ville dans le Territoire.

- Enfin, sa situation de relai dans la grande immigration qui attire vers la forêt les populations des territoires Soudanais.

Cette analyse permet-elle de préjuger de l'avenir économique de la région ?

A - En premier lieu, il est clair que la première richesse de la ville tient dans les revenus procurés à son arrière-région par les produits d'exportation.

Ces revenus, et le marché de produits importés qu'il crée sont étroitement dépendants des cours du café et du cacao, et là est la faiblesse de cette économie, comme d'ailleurs de tout le Territoire. On peut toutefois remarquer qu'une politique agricole tendant à orienter la savane vers l'exportation de produits vivriers ou de cultures industrielles annuelles, permettrait d'affranchir dans une grande mesure la région de BOUAKE de la sujétion précédente.

Dans le même ordre d'idées, beaucoup reste à faire pour éduquer le producteur de café et de cacao et le mettre dans une meilleure position de défense par la qualité de ses produits. Une remarque s'impose à ce sujet. Les zones périphériques du Cercle de BOUAKE, notamment la subdivision de M'BAYAKRO ont été jusqu'à présent sacrifiées dans l'effort de la mise en valeur du Territoire en raison de leur situation excentrique. Cette subdivision, dont la production de café équivaut à trois subdivisions du Cercle de DAIOA, et à celle de toute la Guinée, ne possède aucun axe routier praticable en toute saison et n'a que de très faibles moyens propres de personnel et d'équipement agricole. Il n'y a rien d'étonnant, dans ces conditions que la subdivision de M'BAYAKRO ait une triste réputation pour la qualité de ses produits et que l'évolution de sa population présente un retard notable sur celle de ses voisins malgré les efforts continus de l'Administration et des Services du Cercle.

B - D'autre part, l'indépendance économique de la région de BOUAKE, peut être beaucoup renforcée par un développement de la ville proprement dite. D'ores et déjà, des échanges stables entre la savane et la ville sont assurés par la vente de produits vivriers à la population du centre administratif et industriel. Il faut rendre hommage ici aux industriels qui se sont implantés à BOUAKE et aux Administrateurs qui ont su donner un essor remarquable au développement urbain, faisant ainsi de BOUAKE la deuxième ville de Côte d'Ivoire. Cet exposé a montré que cette ambition était légitime, mais surtout que, par delà la ville, le sort des 275.000 habitants de la savane était lié à la fortune de BOUAKE. Il faut souhaiter que, en considération de cette situation, l'avenir industriel de BOUAKE ne sera pas sacrifié par rapport à ABIDJAN et que les édiles de la ville, qui bientôt porteront la responsabilité de sa gestion, poursuivront l'effort de mise en valeur de ces dernières années.

C - Réciproquement, si le développement de BOUAKE est le meilleur gage de la prospérité de son arrière-région vivrière, il faut souligner que la ville perdrait de son importance si la savane venait à se dépeupler. Que, de saisonnière, la migra-

tion qui vide la savane de ses jeunes gens pendant 6 mois de l'année devienne définitive, il en résulterait un appauvrissement général. Dans le présent, ce mouvement est un facteur favorable puisqu'il permet la mise en valeur des zones périphériques de plantations qui sont encore dans l'orbite de la ville. Par ailleurs la cohésion sociale du pays baoulé et l'attrait de la grande ville où l'on vient dépenser son argent favorise le retour des manoeuvres à leur village d'origine. Mais le processus qui attache ainsi par mille liens la savane et la ville pourrait un jour jouer en sens inverse. Ce serait alors la dégradation sociale de la savane et l'appauvrissement de la ville qui s'ensuivrait.

L'enjeu vaut la peine qu'on s'attache à mener de pair la mise en valeur de la savane et celle de la ville. Ici encore, il faut constater que les moyens mis à la disposition du Service Agricole local ne sont pas proportionnés à l'intensité des échanges existants, encore moins aux possibilités de l'avenir et aux risques courus en cas d'échec. Par ordre de priorité, les services actuels ont dû logiquement faire porter leurs efforts sur la couronne périphérique du Cercle au détriment de la savane. On ne saurait leur en faire un reproche, mais il faut leur souhaiter d'avoir des moyens accrus à la fois sur la zone de forêt et de savane.

On n'a pas assez insisté sur les immenses possibilités de vulgarisation en savane baoulée. On a vu dans la première partie la forte cohésion de ce système agricole traditionnel, sa logique propre, et sa science innée des sols. La deuxième partie a fait entrevoir son potentiel de production et la troisième partie le calcul économique du paysan et son âpreté au gain. Quel terrain plus favorable peut-on rencontrer dans une action concertée de tous les services techniques intéressés : Travaux Publics, Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts ? Il est rare de rencontrer avec une pareille densité humaine une région agricole possédant une telle homogénéité ethnique et géographique. Les idées ne manquent pas, les archives du Cercle attestent des nombreuses expériences qui ont pu se faire jour soit dans le domaine de la reforestation, soit dans celui de l'agriculture, ou de l'élevage. La station vivrière, celle de l'I.B.C.T. sont riches de ces expériences passées et prêtes à appuyer sur la recherche les éléments d'une politique. Par ailleurs, tout porte à croire que la population serait perméable à une action adaptée à son agriculture traditionnelle. On n'en veut pour preuve que cette fièvre d'évolution qui a incité le paysan de savane à multiplier les superficies de café, et aussi la confiance qui le lie d'ores et déjà à ses administrateurs dans le programme d'ouvertures de routes, de constructions d'écoles et de dispensaires amorçé ces dernières années.

En résumé, encadrement du producteur de café et de cacao, développement administratif, industriel et commercial de la ville de BOUAKE, mise en valeur de la savane, telles sont les trois lignes directrices qui s'offrent à l'action. Ce ne sont pas des éléments nouveaux, mais si la politique est l'art de faire des choix, cet exposé aura rempli son but, s'il éclaire les choix possibles en montrant les incidences et l'enjeu : la consolidation d'un ensemble économique qui fait vivre plus de 400.000 personnes et compte à l'heure actuelle parmi les parties des plus riches du Territoire par l'intensité de ses échanges commerciaux. Souhaitons lui un avenir brillant, au demeurant pour le plus grand bien de l'ensemble du Territoire .

- CERCLE DE BOUAKE -  
 PRODUCTION AGRICOLE EN 1954

	T O T A L						Superficie (Has)	Rendement (t/has)	Production Tonnes
	Beoumi	Bouaké	M'Bayakro	Tiébissou	Zuenoula				
Igname ...	Has: 16.100	16.150	7.890	11.030	5.160	56.330	-	-	
	t: 214.900	182.820	93.870	119.850	60.400	-	12.000	671.840	
Riz (Paddy)	Has: 6.470	8.250	250	1.080	6.210	22.260	-	-	
	t: 5.590	6.490	220	710	5.370	-	0,830	18.380	
Autres ...	Has: 2.000	2.000	6.300	3.690	-	13.990	-	-	
<b>Total Cultivé</b>	<b>Has: 24.570</b>	<b>26.400</b>	<b>14.440</b>	<b>15.800</b>	<b>11.370</b>	<b>92.580</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Mais ...	Has: 10.550	8.300	6.000	3.610	3.300	31.760	-	-	
Associé ..	t: 3.570	1.590	1.720	290	2.640	-	0,310	9.810	
Manioc ...	Has: 17.970	18.600	3.000	7.600	6.720	53.890	-	-	
Associé .	t: (7.500)	(8.900)	(1.400)	(5.300)	(1.900)	-	...	(25.000)	
Coton ...	Has: 14.730	17.000	6.300	6.400	4.210	48.640	-	-	
Associé ...	t: 265	280	140	175	50	-	0,019	910	
Arachide (En co-Associé)ques	Has: 500	650	50	800	-	2.000	-	-	
	t: 365	475	35	585	-	-	0,730	1.460	
Taro-Associé	Has: 1.070	-	11.300	2.010	360	14.740	-	-	
Café 1° Année	Has: 4.240	1.250	5.380	4.170	2.750	17.790	-	-	
Café 2° Année	Has: 2.860	1.300	5.900	940	4.070	15.070	-	-	
Cacao 1° et 2° Année	Has: 220	-	415	1.240	-	1.875	-	-	